

ARRETE DU MAIRE

N° 2024- 045

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf.: CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIRE UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3 groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Mme VEYRIER Karen Trésorière de l'ASBO.
"Les petites envies de la cigale" par procuration

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000)

l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à la salle de l'Etoile

A l'occasion de: Loto Annuel

Du 24 mars 2024 de 13h30 à 19h00.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 31/01/2024

Signature:



ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,

Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'art L.3334-2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),

Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique-(1)

Mme VEYRIER Karen, Trésorière de l'Association "Les Petites
Envies de la Cigale" par procuration

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3ème groupe

Du 24 Mars 2024 - 13h30 au 24 Mars 2024 - 19h00

A l'occasion de Loto annuel - salle de l'Etoile

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

31 JAN. 2024

Fait à Châteaurenard, le

L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET

PUBLIÉ LE
05 FEV. 2024

Ampliation sera adressée à :

- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS

